



## OUVERTURE MAIRIE

du lundi au samedi,  
de 8h30 à 12h15

sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous  
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: [www.mairie-distre.fr](http://www.mairie-distre.fr)



### DANS CE NUMÉRO :

Mot du Maire	P 1
Commissions municipales	P 2
Enfouissement réseaux Taxe d'aménagement Rythmes scolaires	P 3
Budget 2014	P 4 et 5
Inauguration « vivre son âge »	P 5
Communauté d'Agglo	P 6 et 7
Lignes Bus à Distré Compostage Gens du voyage	P 7
Infos diverses	P 8
Arrêtés brûlage / bruit	P 9
Concert gratuit été	P 10
Cochonnailles distréennes	P 11
Fête du 28 juin	P12

# DISTRÉ

# VIE COMMUNALE

JUIN 2014



## MOT DU MAIRE

Après les élections vient le temps de l'action pour 6 ans. Après une période de "rodage" les 11 nouveaux conseillers municipaux ont pris leurs marques et commencé à oeuvrer dans les différentes commissions.

Le premier exercice fut le budget bâti avec des ressources en moins (avec la baisse des dotations d'Etat ) et des dépenses en plus (notamment la modification des rythmes scolaires) mais sans augmentation des taux de fiscalité communaux restés inchangés depuis maintenant 14 ans.

Les années futures s'annoncent tout aussi compliquées avec une baisse des dotations d'Etat qui devrait atteindre 25 à 30 % en 2020 et des charges nouvelles qui ne manqueront pas d'impacter nos budgets. Les investissements devront être mesurés et réfléchis sans toutefois se laisser tenter par la morosité et la frilosité, n'oublions pas que les réalisations des communes sont sources d'emplois pour nos habitants.

Il faudra donc être toujours plus imaginatif et créatif, c'est la mission que j'ai donnée à ce nouveau conseil en restant le garant d'une fiscalité et d'un endettement maîtrisés.

Mais positivons en n'oubliant pas que nous sommes dans une région agréable où les soucis quotidiens se font vite oublier par la qualité de vie dont nous disposons.

Je n'ignore pas que certains d'entre vous sont confrontés à de grandes difficultés, mais je ne répéterai jamais assez que le Centre Communal d'Action Sociale est là pour vous aider, n'hésitez pas à nous contacter.

L'été qui arrive donne l'occasion de soirées conviviales entre amis ou en famille dont il faut savoir profiter ... sans trop de bruits pour respecter les voisins. Rien ne vaut la convivialité autour d'un menu improvisé et d'un verre de Saumur ... ou d'eau bien fraîche pour retrouver le moral.

C'est aussi la programmation de quelques rendez-vous festifs communaux dont vous trouverez les détails dans ce bulletin. Ce sera pour moi un réel plaisir de pouvoir vous y retrouver et y échanger quelques mots.

Bon été à tous

Eric TOURON



## LES COMMISSIONS MUNICIPALES



**Le Maire est Président de droit de toutes les commissions.**  
**Les Adjoints (en gras) ont reçu délégation pour coprésider le groupe de travail.**

### COMMISSION ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITÉ

- **Groupe cadre de vie** : en charge de l'embellissement de la commune, du bien vivre de nos concitoyens et des aménagements publics:  
**MMES LAMANDÉ, PRIEUR, RAVARD, DESNOYERS**  
 et MRS VIGNERON, RABILLER, MABILEAU, CAILLAUD, DOUET.
- **Groupe services aux personnes** : en charge de la pérennité des services existants et de la réflexion sur de nouveaux services: **MMES LAMANDÉ, COCHARD, THIBEAUD, CHAMBRY, ANGLARET** et M MABILEAU.
- **Groupe école** : en charge de la vie scolaire: **MMES COCHARD, PRIEUR, LAMANDÉ, THIBEAUD** et MRS VIGNERON, MABILEAU, CAILLAUD, DOUET.
- **Groupe communication** : en charge de la rédaction du bulletin municipal et suivi du site Internet: **MMES LAMANDÉ, COCHARD, ANGLARET** et MRS LAIRE, DOUET.
- **Groupe animation et vie associative** : en charge de la programmation des spectacles, de l'animation du CM enfant, des cérémonies patriotiques, des relations avec les associations et des manifestations communales: **M. RABILLER, MMES RAVARD, LAMANDÉ**  
 et MRS CAILLAUD, GRIVault, DOUET.

### COMMISSION PROSPECTIVES ET REALISATIONS

- **Groupe finances** : en charge du budget: **MMES COCHARD, RAVARD, LAMANDÉ**  
 et MRS VIGNERON, LAIRE, RABILLER, CAILLAUD, DOUET, NEVERS
- **Groupe voirie - construction**: en charge de la programmation et du suivi des travaux de voirie et de construction de bâtiments communaux:  
**M. VIGNERON, MME RABINEAU** et MRS CAILLAUD, RABILLER, DOUET, NEVERS.
- **Groupe urbanisme** : en charge de la prospective urbanistique de la commune, des adaptations du PLU et de la concertation sur les futurs lotissements communaux :  
**MMES RABINEAU, COCHARD** et MRS VIGNERON, LAIRE, GIRARD, CAILLAUD.
- **Groupe patrimoine** : en charge de l'entretien des bâtiments communaux et du soutien à la rénovation du patrimoine:  
**M. VIGNERON, MMES RABINEAU, COCHARD, MRS GIRARD, CAILLAUD.**
- **Groupe personnel** : en charge du recrutement du personnel et des litiges ou sanctions:  
**MMES CHAMBRY, LAMANDÉ, et MRS GIRARD, DOUET, VIGNERON.**

**CORRESPONDANT DEFENSE** : M. MABILEAU

**CORRESPONDANT SECURITE** : M. NEVERS

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**TITULAIRES**: Mme RAVARD, Mr RABILLER et DOUET MME RABINEAU  
**SUPPLEANTS**: MME RABINEAU MM. VIGNERON et MABILEAU.

### DELEGUES SYNDICATS

- **SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : S.I.V.U. qui gère la salle intercommunale des Bois) **TITULAIRES**: MME LAMANDÉ MM CAILLAUD, RABILLER, NEVERS.  
**SUPPLEANTS**: MME RAVARD MM. GRIVault et GIRARD.
- **SYNDICAT DE LA CÔTE**  
**DELÉGUÉE**: MME COCHARD et **SUPPLEANTE**: MME LAMANDÉ
- **SIEML** **TITULAIRE**: Mr TOURON et **SUPPLEANT**: Mr NEVERS.
- **VILLAGES ET PROMENADES BOTANIQUES**  
**TITULAIRES** : Mmes COCHARD et DESNOYERS

## ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

L'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et Télécom, relève via le Syndicat d'Energies du Maine et Loire de la compétence de la commune. Une nouvelle tranche doit être réalisée cette année dans le bourg. Les lignes moyennes et hautes tensions relèvent de l'entière responsabilité d'ERDF. A ce titre, deux programmes d'enfouissement de lignes "moyenne tension" étaient au programme en 2014. La ligne allant de la Voie Romaine à Riou et celles venant vers le bourg de Chétigné.

Alors que toutes les conventions de mise à disposition de terrains par la commune ou par des privés pour installer de nouveaux transformateurs étaient signées, ERDF nous a fait savoir que ces travaux étaient différés pour raisons budgétaires, sans pouvoir nous donner des perspectives fiables.

## TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

Une réforme sur la taxe perçue sur les constructions supérieures à 5 m<sup>2</sup>, entrée en vigueur en 2012, conduisait à générer une taxe sur les abris de jardins, bien souvent similaire à la valeur d'achat.

Pour assouplir cette disposition, le législateur vient de donner la possibilité aux conseils municipaux d'exonérer les abris de jardins de la part communale de cette taxe.

Le conseil municipal a donc pris la décision d'exonérer de la part communale de Taxe d'Aménagement, les abris de jardins dont la surface est égale ou inférieure à 12 m<sup>2</sup>. Cette exonération non rétroactive s'appliquera à compter du 1er janvier prochain.

Nous vous rappelons que contrairement à ce que peuvent vous dire les vendeurs d'abris de jardin, la construction d'un tel bâtiment est soumise aux règles d'urbanisme et autorisation.

## RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE DES VIGNES

Comme nous vous l'avons annoncé la réforme des rythmes scolaires s'appliquera à la rentrée de septembre par décret ministériel. La semaine sera donc de 4 jours et demi avec classe le mercredi matin.

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 13h45 à 16h.** Les parents qui le souhaiteront pourront récupérer leur enfant dès 16h. Pour les autres, de 16h à 16h30, la Commune assurera gratuitement leur garde dans les locaux de l'école, puis à 16h30, ils seront confiés aux familles, aux services de garderie périscolaire ou de transport scolaire, comme aujourd'hui.

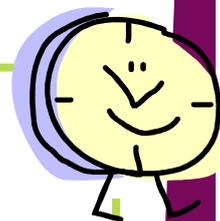
**Mercredi de 9h à 12h.** Pour les personnes qui rencontreront des difficultés pour venir récupérer leur(s) enfant(s) à midi un service de restauration sera mis en place ainsi qu'un service de garderie pour l'après-midi.

**Le transport scolaire** fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin, avant 9h et le soir après 16h30 et le mercredi, le matin avant 9h et à midi après 12h.

**La garderie périscolaire « 1.2.3 Soleil »** fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin, de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30 et le mercredi, le matin de 7h30 à 8h50.

Il n'est donc pas prévu d'activités périscolaires de 16h à 16h30, ce temps étant trop court pour mettre en œuvre des ateliers ou animations.

Toutefois, afin d'éveiller l'enfant à la culture, motif principal du changement des rythmes scolaires, une subvention communale supplémentaire de 40 € par enfant et par an sera allouée aux enseignants qui en disposeront pour des activités culturelles qu'ils définiront.



## LE BUDGET 2014 ...



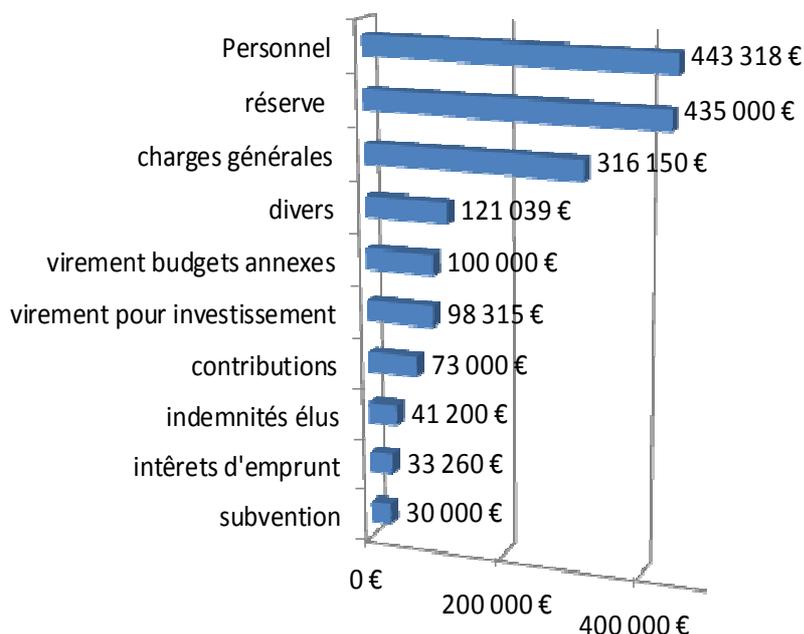
Cette présentation synthétique a pour but de mettre en évidence les grandes masses budgétaires. Pour les personnes qui souhaiteraient avoir plus de détails Mr le Maire se tient à leur entière disposition.

**Le budget 2014 s'équilibre à :**

**1 691 282 € en recettes et dépenses de fonctionnement**

**671 201 € en recettes et dépenses d'investissement**

### Dépenses de Fonctionnement



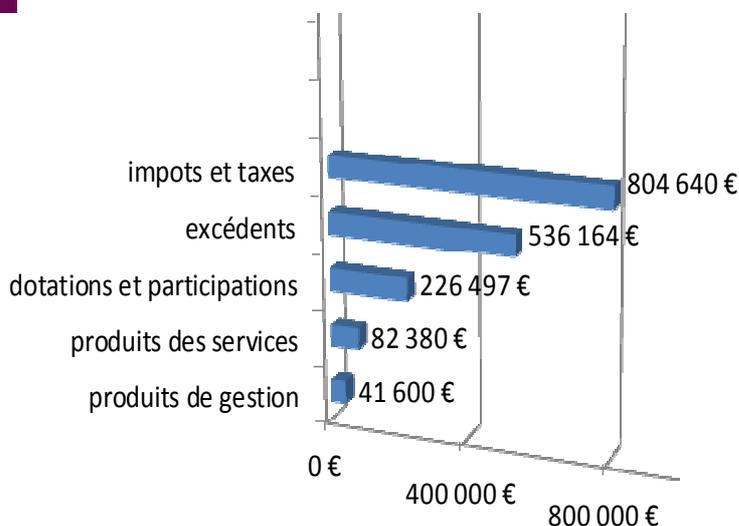
**Dans les charges générales de Fonctionnement (316 150 €) les postes les plus importants sont :**

les frais d'entretien de réseaux pour 72 000 €, les énergies (EDF et combustibles) pour 52 500 €, les fournitures d'entretien et administratives pour 54 000 €, l'achat des denrées pour la cantine 32 000 €, les primes d'assurances 13 500 € ...

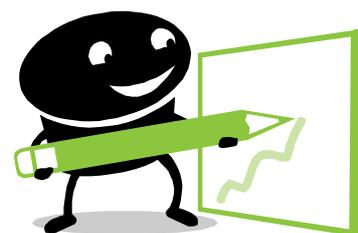
Les indemnités d'élus (le maire et 5 adjoints) représentent **65 % du montant maximal autorisé.**

Les frais de personnel représentent la charge la plus importante de notre budget mais sont conformes à la moyenne nationale.

### Recettes de Fonctionnement



**Un budget 2014 réalisé pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive sans augmentation des taux communaux.**



## LE BUDGET 2014 ... (suite)

### En investissement, les principales dépenses sont:

- **la rénovation de l'ancienne garderie et son agrandissement** pour la mise en place d'une bibliothèque ludothèque pour un montant de 200 000 €. Ce projet est soutenu par l'Etat qui apportera 30 % de subvention.
- **la création d'une voie de décélération pour entrer dans la zone du Croulay** pour 100 000 € subventionnés à 50 % par la Communauté d'Agglomération.
- **la création de chemins agricoles connexes à la mise en 2x2 voies** de la route de Doué la Fontaine pour 75 000 € subventionnés à 85 % par le Conseil Général.

Viendront s'ajouter des travaux de voirie et une nouvelle tranche d'enfouissement de réseau dans le bourg (à l'heure où nous imprimons ce bulletin, les montants ne sont pas encore connus).



## Collecte des « monstres » à Distré

*Vous pourrez déposer vos « monstres »  
(Ferraille, électroménager, literie...)  
dans des bennes mises à votre disposition  
du **mardi 8 juillet au lundi 14 juillet inclus**  
sur la Place des Métiers située  
dans la zone artisanale du Croulay  
(derrière Ford et Fiat)*

*Les personnes qui se trouveraient dans l'incapacité de se déplacer pour mettre leurs « monstres » dans les bennes, pourront faire appel aux services techniques en contactant le secrétariat de la Mairie, avant le 5 juillet.*

## LOGEMENTS VIVRE SON AGE

Nés de la volonté de créer un espace intergénérationnel autour de la Maison verte, 5 logements « Vivre son âge » ont été inaugurés le 27 mars dernier, dans l'allée Buissonnière en face de l'École des Vignes.

A ces 5 logements se sont ajoutés 2 maisons type IV réservées à des familles.

Le coût total de l'opération s'élève à 849 342 € financés entièrement par Maine et Loire Habitat, la commune de Distré s'étant limitée à vendre le terrain à un prix réduit.



Même si les locataires actuels sont valides, les logements sont adaptés au maintien à domicile des personnes âgées. Les loyers avant déduction d'aides aux logements sont raisonnables allant de 386 € à 460 € en fonction des revenus pour une maison de 2 chambres avec jardinet et garage.

D'autres prestations assurées par des structures d'aide aux personnes peuvent être proposées.

# COMMUNAUTÉ D'AGGLO



**Eric TOURON et Sonia CHAMBRY** sont les représentants de Distré à la Communauté d'Agglomération.



La Communauté d'Agglomération à compétence en matière de :

- développement économique et touristique,
- l'eau potable, l'assainissement collectif et individuel,
- collecte et traitement des déchets,
- transports urbains et scolaires,
- enseignement supérieur, formation et insertion,
- culture,
- environnement,
- habitat,
- gestion et maintenance des piscines,
- secours et lutte contre l'incendie,

sur les 32 communes qui la composent.

**Eric TOURON, 2ème vice président en charge des Finances**, présidera cette commission et **siégera au Pôle de Développement et de Prospective** (Economie-Agriculture-Tourisme-Formation)

**Sonia CHAMBRY** siégera au **Pôle Proximité et Vie Locale** ( Aménagement de l'espace-Transports-Urbanisme-Numérique-Habitat-Gens du voyage- Culture )

De part leur fonction, ils siégeront également dans différents organismes :

**Sonia CHAMBRY** représentera le Canton de Saumur Sud à la **Mission Locale du Saumurois**. *(La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.)*

**Eric TOURON** représentera la Communauté d'Agglomération:

- dans les **Sociétés Publiques Locales** en charge:

• **des déchets** ( SEMAE présidée par le Maire du Vaudelnay),

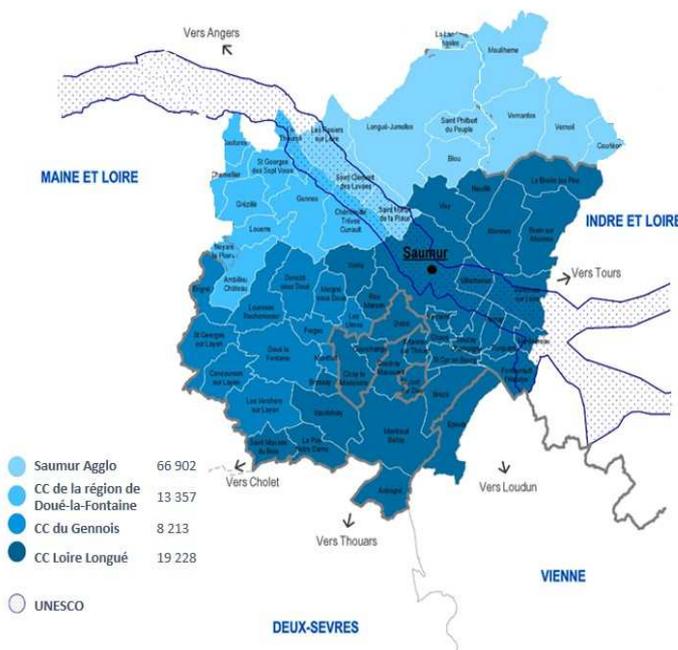
• **des Transports** (Agglobus présidée par le Maire de Chacé),

• **de la gestion de l'Espace du Breil** (Saumur Events qui sera présidée par un élu de Saumur),

- **au Comité de suivi des Fonds Européens** (LEADER)

et au **Syndicat Mixte du Grand Saumurois** qu'il présidera.

À l'échelle du bassin de vie : 64 communes - 107 700 habitants



## GRAND SAUMUROIS



Le syndicat exerce pour le compte des 4 communautés du territoire les compétences :

- "animation-coordination, contractualisation et projets d'intérêt collectif à l'échelle du Grand Saumurois "
- et "Schéma de Cohérence Territoriale"

Son comité est resserré autour de 20 délégués titulaires, et 20 suppléants.

Le Président est M. Touron, et les vice-présidents sont les 4 Présidents des communautés membres.

## Lignes de Bus à Distré !

La ligne 36 (Saumur Centre- Champ Blanchard- Distré Bourg ) mise en place (avec 10 aller-retour proposés chaque jour et un arrêt créé devant le bar), en juillet dernier, ne rencontre pas le succès escompté sur le tronçon passant par le bourg.

Le véhicule transportant plus souvent des banquettes vides que des passagers, Agglobus a décidé de supprimer le passage par Distré Centre.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet elle sera limitée aux trajets Saumur -Voie Romaine-Cave Grolleau-rue du Château- Champ Blanchard et vice versa.



Sur la partie bourg, elle sera remplacée par un service à la demande sur la ligne 4.

Les fiches horaires seront prochainement disponibles à la mairie.

## Saumur Agglo agit pour le compostage

SAUMUR Agglo a délégué à **SAUMUR Agglopropreté**, la promotion du compostage individuel. Objectif : Diminuer les tonnages d'ordures ménagères produits sur le territoire. Cette opération connaît un vif succès puisque 3300 composteurs ont ainsi déjà été mis à disposition moyennant une participation de 10 € ou 20 € selon le volume du composteur. Après le tri sélectif des déchets, le compostage est un des gestes éco-citoyens les plus pratiqués.

### Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la décomposition naturelle des déchets organiques. Elle permet d'obtenir un engrais naturel : le compost.

### Quels sont les avantages du compost ?

- Produire un engrais naturel et gratuit.
- Diminuer de 30 % le volume des déchets mis à la collecte.
- Faire un geste pour l'environnement.
- Limiter les déplacements à la déchèterie.

### Que peut-on composter ?

- Les déchets de maison : épluchures, essuie-tout, marc de café, thé...
- Les déchets de jardin : tontes de gazon, tailles de haies, fleurs fanées, feuilles...

### Quels sont les composteurs proposés ?

- Composteur 300 L Plastique (participation de 10 €)
- Composteur 600 L Bois (participation de 20 €)

Bon de réservation à retirer dans votre mairie ou à SAUMUR Agglopropreté (Tél. : 02 41 50 44 67 ou [www.agglopropre49.fr](http://www.agglopropre49.fr))

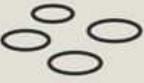
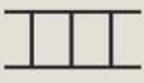
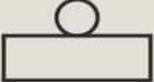
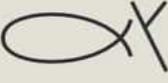
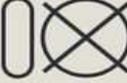
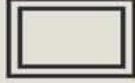
## GENS DU VOYAGE

L'accueil des grandes missions dites « mission évangélique » est de la compétence de l'Etat qui peut la déléguer aux Communautés d'Agglomération. C'est le cas en Saumurois où une convention existe pour accueillir ce genre de rassemblement sur un terrain dédié à Allonnes.

Le 11 mai dernier plusieurs "missions" étaient annoncées après une réunion en Préfecture, missions qui ne voulaient pas bien évidemment cohabiter les unes avec les autres.

Un des "pasteurs" a fait savoir au Maire qu'il souhaitait de gré ou de force s'implanter sur notre terrain de l'Echallier. Après plusieurs échanges, le choix de Distré était maintenu, ce qui nous a conduit à obturer par des camions de graves l'entrée du site. Nous devons également saluer la forte implication de la Gendarmerie qui a déployé les moyens nécessaires pour venir en soutien aux élus qui ont monté la garde une bonne partie de la journée.

## ATTENTION AUX CODES « CAMBRIOLAGE »

LES SYMBOLES DES CAMBRIOLEURS			
 Cette maison comprend 3 enfants, 2 femmes, 1 homme	 Il y a de l'argent	 Maison d'un représentant de l'autorité	 Danger, à éviter
 Déjà visitée	 Femme seule	 Inutile d'entrer	 Projet de cambriolage
 Gendarmes / voisins vigilants	 Alarme	 Chien méchant	 Déjà cambriolée
 Rien à prendre	 Maison inoccupée	 Mauvais, on peut se faire prendre	 Voie libre

Certains de ces symboles peuvent être inscrits devant les maisons car les voleurs ont leurs propres codes pour marquer les logements à cambrioler.

Le plus souvent, il s'agit d'une croix qui indique un projet de cambriolage. Ces inscriptions indélébiles sont apposées sur la porte, son encadrement, une marche, sur votre façade, boîte aux lettres, poteaux, pierres... ou le trottoir. Il peut y en avoir une ou plusieurs.

## FELICITATIONS AUX ATHLETES DISTREENS !!

Trois athlètes de l' « Association Musculation Distré » sont allés à Malguenac dans le Morbihan pour participer à la finale France WPC de «powerlifting» et de «développé-couché».

En effet après s'être sélectionnés à Pont-de-Claix, dans l'Isère en février, deux d'entre eux ont renouvelé leur exploit et ont à nouveau été sélectionnés pour participer aux championnats du Monde qui se dérouleront à Miami en Floride, en novembre 2014.

**M. Jacques Brestin** n'a malheureusement pas pu disputer la finale pour cause de blessure.

**Jérémy Babin** a battu le record de France de « soulevé de terre » avec un banc à 247.500 kg.

**Jean-François Lemoine** a établi le record de France de « développé couché » avec un banc à 140 kg ceci au sein de la fédération WPC.



### LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Si vous êtes envahis par les chenilles processionnaires sur votre propriété, vous pouvez **contacter directement la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles FDGDON 49** au 02 41 37 12 48 ou [fdgdon49@orange.fr](mailto:fdgdon49@orange.fr), ils vous conseilleront sur les façons de s'en débarrasser.

Le nid d'hiver



# BRULAGE DES VEGETAUX - RAPPEL



**Arrêté Préfectoral de février 2013 (annulant celui d'octobre 2012)**

Le brûlage à l'air libre des **déchets végétaux secs** est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage.

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... **qui ne doivent en aucun cas être brûlés.**

Cette tolérance n'est accordée que:

- au mois de **janvier**, entre 11 h et 15h30 .
- du 1<sup>er</sup> au 15 **février**, entre 11h et 15h30 et **interdit du 16 au 28 février.**
- **interdit en mars et avril.**
- au mois de **mai**, autorisé de 10h à 16h30 .
- **interdit de juin au 15 octobre** et du 16 au 31 octobre autorisé entre 10h et 16h30.
- au mois de **novembre**, autorisé entre 10h et **16h30.**
- au mois de **décembre**, autorisé entre 11h et 15h30.

Les déchets verts non secs sont des déchets dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air.



**Le brûlage pourra être interdit:**

- en cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution, en périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.

- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité.

Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies.

Mais cette dérogation est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai, entre 7 h et 17 h.

Attention, entre le 16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 mètres des zones boisées. Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées.

**Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est INTERDIT.**

## BRUITS DE VOISINAGE

**Arrêté Préfectoral en date du 30 décembre 1999, pris par M. le Préfet de Maine et Loire**

Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



**ATTENTION: Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.**



JEUDI 17 JUILLET

CONCERT D'ÉTÉ  
GRATUITà 21h  
dans la cour de la Mairie,  
(ou dans la salle des Bois,  
s'il pleut)Avec le groupe folklorique:  
GUADELOUPE VIARD NOUVELLE

Ce groupe est composé de 30 danseurs et musiciens.

Leurs danses sont inspirées des cultures Africaine, Européenne et Indienne, ce mélange aujourd'hui donne la richesse de cette culture.

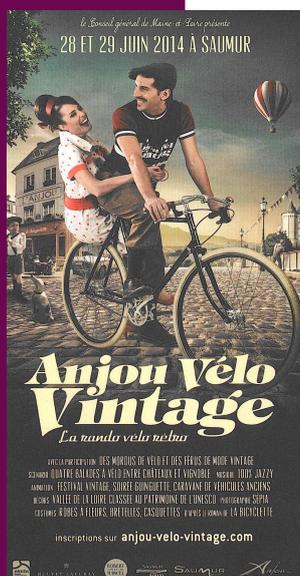
Toutes leurs danses représentent la culture de leurs ancêtres et des scènes de la vie quotidienne.



Nous recherchons des familles pour accueillir et héberger des membres du groupe folklorique de Guadeloupe qui viendra à Distré le **JEUDI 17 JUILLET 2014.**

Il suffit de les accueillir le jeudi 17 juillet en fin d'après-midi, de les véhiculer vers 19h sur le lieu où un repas leur sera servi puis après le spectacle, de les héberger à votre domicile avec petit déjeuner, avant leur départ, vendredi matin.

**Si vous voulez héberger quelques uns de ces artistes, faites-vous connaître auprès de la Mairie au 02 41 50 28 50.**



Le 29 juin 2014, la Place Mesnet à Munet sera lieu de ravitaillement pour la 4<sup>ème</sup> édition de l'Anjou Vélo Vintage (randonnée vélo rétro).

Ce ne sont pas moins de 3 000 cyclistes qui après avoir descendu la côte de la Moullière rejoindront la rue du Perret après s'être ravitaillés Place Mesnet.

La rue de la Moullière, rue Haute, rue du Tertre et place Mesnet seront totalement interdites à la circulation et au stationnement, de 8h à 12h30.

Les riverains sont donc invités à sortir leurs véhicules en dehors de ces horaires.



# DIMANCHE 6 JUILLET

Autour de la Mairie et de l'église



**Toute la journée**

## COCHONNAILLES DISTRENNES



Sous la présidence de  
Ludovica Barreau,  
**Miss Prestige  
Pays de Loire 2013.**

### 15h, CHAMPIONNAT REGIONAL DE CRI DE COCHON

CHAMPIONNAT OUVERT A TOUS:  
Inscription souhaitée au 02.41.50.28.50

#### VIDE GRENIERS

Dès 6h30, 2 € les 4 m  
inscription au 02.41.50.28.50

#### FOUÉES EN CAVE...

BUVETTE

EXPOSITION

### DEGUSTATION GRATUITE D'UN COCHON GRILLÉ

ANIMATIONS

MUSICALES

avec La Banda de Villebernier et  
l'Echo musical de Faye d'Anjou

LUDIQUES

Jeux divers,  
maquillage...



**JE RECHERCHE DES BENEVOLES POUR M'AIDER  
PENDANT LA FETE DES COCHONNAILLES DISTRENNES  
SI VOUS ETES INTERESSES ET QUE VOUS AVEZ UN PEU DE  
TEMPS A NOUS ACCORDER, CONTACTER M. RABILLER  
au 06 30 10 31 77**



Samedi 28 juin



sur le stade

# Distré en fête

*Avec l'Association des Parents d'Elèves et la Commune de Distré*

## 15h - Fête de l'école des Vignes

(avec stands divers, jeux, tombola, buvette...)



## 19h30 - Dîner sur l'herbe

Apportez votre pique-nique mais pas besoin de boissons, une buvette est à votre service.

Le nombre de tables et chaises mises à disposition étant limité, n'arrivez pas trop tard ou apportez la vôtre !

## 20h30 - Spectacle gratuit du Clown CONFETTI



## 21h30 - Soirée musicale avec les Night brother's (musette et variétés françaises)

## 23h30 - Feu d'artifice sur le plan d'eau

